

Programme « Mise en œuvre des priorités régionales et nationales d'adaptation en Afrique centrale et de l'Ouest (PACO) »

Document d'information générale

APPEL A PROJETS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES EN EAU, DES ETABLISSEMENTS HUMAINS & SANTE EN REPUBLIQUE DU CONGO

Avec le soutien du:



Ministère fédéral de l'Environnement, de la
Protection de la Nature, de la Sécurité nucléaire
et de la Protection des Consommateurs



INTERNATIONAL
CLIMATE
INITIATIVE

en vertu d'une décision
du Bundestag allemand

Date de lancement : Le 11 septembre 2025

Date de clôture : Le 19 octobre 2025

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Afrique subsaharienne est confrontée à de graves défis dans le contexte du changement climatique qui progresse rapidement et de manière globale. Dans la zone Afrique centrale, les températures moyennes devraient augmenter de 1,5 à 2,5°C d'ici 2050 et de 3° à 6° d'ici 2100 et les précipitations devraient devenir plus variables. La durée de la saison des pluies va raccourcir tandis que la variabilité des précipitations devrait augmenter, entraînant une plus grande incertitude quant aux précipitations dans toute la région. Les saisons sèches prolongées accélèrent la dégradation des sols et diminuent leur capacité à absorber l'eau, ce qui, combiné à des tempêtes plus extrêmes, peut entraîner des crues soudaines et une eau moins utilisable en cas de pluie. La production agricole et la sécurité alimentaire risquent d'être compromises par les changements climatiques. Les écosystèmes naturels, tels que les forêts tropicales du bassin du Congo, seront également affectés. La déforestation et la dégradation des forêts pourraient s'intensifier, mettant en péril la biodiversité et les services écosystémiques.

Dans le but d'accompagner les pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest qui sont extrêmement vulnérables aux effets du changement climatique et manquent souvent de capacités, d'approches et d'outils adéquats pour assurer la capacité d'adaptation et la résilience accrue de leurs populations, un consortium constitué de cinq (05) partenaires comprenant la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque islamique de développement (BID), la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) ainsi que l'Institut de Potsdam pour la Recherche sur les effets du changement climatique (PIK), exécute aux côtés des acteurs nationaux concernés et des gouvernements le programme « *Mise en œuvre des priorités régionales et nationales d'adaptation en Afrique centrale et de l'Ouest* (PACO) ». Financé par le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Conservation de la nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des consommateurs (BMUV) dans le cadre de l'Initiative internationale pour le climat (IKI), le programme est mis en œuvre dans quatre pays africains, à savoir le Bénin, la République du Congo, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Afin de faire face à ces défis, la République du Congo s'est engagée à renforcer sa résilience climatique à travers sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) visant à réduire les impacts du changement climatique dans les secteurs socio-économiques clés. À cet égard, la démarche proposée s'inscrit dans le cadre du programme PACO qui vise à soutenir la mise en œuvre des priorités nationales d'adaptation du pays telles que reflétées dans sa CDN.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme PACO, financé par le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de l'Action pour le climat, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMUKN) dans le cadre de son Initiative International sur le Climat (IKI) et mis en œuvre par le consortium GIZ (lead), Banque Africaine de Développement (BAD), Banque Islamique de Développement (BID), Commission pour le Climat pour la Région du Sahel (CCRS) et Institut Postdam pour la recherche sur l'impact du climat (PIK).

Objectif du PACO

Le PACO a pour objectif d'appuyer les acteurs des pays bénéficiaires à mettre en œuvre des priorités en matière d'adaptation conformément à leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et aux Plans Nationaux d'Adaptation (PNA).

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Soutenir et renforcer la résilience climatique des pays bénéficiaires et en accord avec les agendas internationaux ;

- Renforcer les cadres nationaux de gouvernance climatique et soutenir les capacités des acteurs clés dans les pays cibles ;
- Accompagner le secteur privé/public dans la mise en œuvre d'actions transformatrices des PNA/CDN pour améliorer la productivité sectorielle résiliente au climat dans les pays cibles ;
- Renforcer la coopération sud-sud pour renforcer la lutte contre le changement climatique.

Afin de soutenir les initiatives contribuant à la lutte contre le changement climatique, le programme PACO de la GIZ, lance un appel à projets à destination des organisations non gouvernementales (ONG), des groupements d'agriculteurs.trices, des groupements d'artisan.e.s, des municipalités locales, des fondations et des institutions du secteur privé (PME).

Objectif de l'appel à projet

L'objectif général de l'appel à projet est de contribuer au renforcement de la résilience des communautés vulnérables en République du Congo face aux effets néfastes du changement climatique par la mise en œuvre de projets d'adaptation transformateurs à petite échelle qui contribuent à la gestion durable des ressources naturelles dans des secteurs ciblés (l'agriculture, les ressources en eau et la santé) et répondent aux besoins spécifiques d'adaptation des communautés locales vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes et groupes marginalisés impliqués dans ces secteurs.

En outre, il sera question de soutenir l'atteinte des objectifs d'adaptation contenus dans la CDN en renforçant les capacités d'adaptation d'autres secteurs concernés tels que les institutions gouvernementales, les autorités locales, les municipalités, la société civile, le secteur privé (intermédiaires financiers et petites et moyennes entreprises) et les institutions de recherche et académiques pour faire face à l'adaptation au changement climatique aux niveaux national et local.

Zones de mise en œuvre des projets

Toute l'étendue de la République du Congo est concernée.

II. Domaines d'intervention de l'appel à projets

Conformément aux mesures prioritaires nationales contenues dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) 2.0, et en tenant compte du diagnostic présenté dans le document projet du PACO, les thématiques suivantes sont prises en compte dans le cadre du présent appel à projets.

Tableau 1 : Mesures d'adaptation aux changements climatiques

Thématiques	Options/mesures prioritaires
Agriculture	1. Amélioration et développement de la résilience des systèmes de production et de transformation agricole aux changements climatiques ✓ Accroissement de la production et de la productivité agricoles ; ✓ Promotion de la gestion durable des terres et de l'exploitation rationnelle et durable des espaces de production agricole ; ✓ Promotion de l'agriculture écologique et biologique et de filières agricoles durables ; ✓ Promotion de l'élevage sédentaire et production de fourrage ✓ Accroissement de la résilience des ménages en ce qui concerne la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CDN). ; ✓ Renforcement les capacités et autonomisation des femmes
Ressources en eau	1. Mobilisation et Gestion durable des ressources en eau ✓ Restauration et la sauvegarde des forêts galeries, les têtes de sources, les écosystèmes associés ; ✓ Stockage et valorisation des eaux de ruissellement à des fins autres que l'alimentation en eau potable ; ✓ Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau. ✓ Amélioration de 'utilisation efficace de l'eau d'irrigation et élargissement de l'approvisionnement en eau de surface pour l'irrigation (CDN) ; ✓ Utilisation des énergies renouvelables dans l'irrigation agricole et l'approvisionnement en eau potable (CDN) ;
Santé	1. Assurer la santé et la sécurité publiques en général grâce à des systèmes de santé résilients au climat ✓ Évaluation de la vulnérabilité du secteur de la santé publique au changement climatique, identifier les effets actuels et futurs sur la santé et mettre en place des systèmes d'alerte précoce ; (CDN) ; ✓ L'amélioration, la réhabilitation et entretien des infrastructures et équipements de santé ; ✓ Renforcement des capacités des professionnels du secteur de la santé dans l'identification des impacts sur la santé d'autres secteurs (CDN) ; ✓ L'amélioration de l'accès des populations aux services de santé de base afin de réduire les risques ;

MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

a. Critères d'admissibilité et conditions à remplir par les bénéficiaires de financement :

Les types d'organisations nationales suivantes opérant en République du Congo, au profit des populations et notamment dans la mise en œuvre de projets d'adaptation, sont éligibles à un financement dans le cadre du projet PACO : les organisations non gouvernementales (ONG), les groupements d'agriculteurs, les groupements d'artisans.e.s, les municipalités locales, les fondations et les institutions du secteur privé (PME).

Ces organisations doivent œuvrer dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité ou du changement climatique, et plus particulièrement dans les secteurs prioritaires identifiés en République du Congo pour les cinq projets : l'agriculture, les ressources en eau et la santé.

Les candidats potentiels doivent remplir les conditions d'admissibilité suivantes :

Tableau 2 : Conditions d'admissibilité

N°	CONDITIONS	DESCRIPTION
1	Existence juridique et physique	- Avoir une existence formelle avec un statut juridique depuis au moins deux (02) ans à la date de soumission de la proposition de projet dans le cadre de l'appel à projets, - Disposer d'un siège social situé en République du Congo avec un bureau de travail adéquat, des équipements, des conditions, des outils et un nombre minimum de quatre (04) employés permanents en place qui sont sous contrat de travail conformément à la législation du travail en vigueur,
2	Organisation administrative, financière et comptable	- Avoir un conseil d'administration fonctionnel ou un autre organe directeur similaire en place, - Disposer des rapports existants des assemblées générales du Conseil d'administration des deux dernières années précédant l'année de l'appel à propositions de projets, - Rapports d'activités, rapports de gestion et états financiers des deux exercices précédents (02) hors année de l'appel à projets lancé par le PACO, - Disposer des budgets approuvés de l'année précédente et de l'année de l'appel à projets, - Disposer de compte bancaire propre à la structure ;
4	Expérience opérationnelle et gestion de projets dans les secteurs de l'adaptation	- Disposer des documents appropriés prouvant l'expérience et la capacité de l'organisation à réaliser et mettre en œuvre des projets pertinents dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité et du changement climatique, depuis au moins deux (02) ans (donc 24 mois), - Avoir l'expérience et la capacité requises pour mener à bien et mettre en œuvre au moins un projet dans ces domaines et d'une valeur d'au moins 10 000 000 XAF (en toutes lettres dix-millions-francs-CFA),

5	Expériences professionnelles de l'équipe de gestion	- Avoir des certificats de nomination officiels pour les cadres supérieurs de l'organisation en plus de leur curriculum vitae (CV) le plus récent,
6	Situation judiciaire	- Ne pas être en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire et ne jamais avoir été dans un tel statut auparavant, - Ne pas avoir fait l'objet de condamnation ou de jugement passé et actuel pour des raisons liées à la moralité de l'un.e de ses dirigeant.e.s et membres du Conseil d'administration (ex : corruption, fraude ou actes criminels, etc.), - Ne pas être l'auteur d'actes de détournement de fonds ou de manquement aux obligations contractuelles dans l'exécution d'une précédente convention de financement signée avec la GIZ ou tout autre bailleur de fonds ou institution de financement antérieure en République du Congo et à l'étranger, - Ne pas être l'auteur de fausses déclarations ou de contenus faux lors de la candidature à de précédents appels à projets lancés par la GIZ ou tout autre bailleur de fonds.

N.B : Tout organisme éligible ne respectant pas les critères spécifiques énumérés ci-dessus, verra son projet rejeté.

b. Niveau de financement des projets

Le coût des projets soumis à financement, dans le cas de cet appel à projet, ne doit pas excéder le montant de **52.000.000 XAF** (en toutes lettres cinquante deux millions de francs cfa), soit **80.000 EUR par projet**.

Le programme PACO applique le principe du cofinancement. Un cofinancement en nature et/ou espèces est demandé. (équivalent au moins à 10 % du montant total du projet). Ce cofinancement peut prendre la forme d'une contribution financière directe, d'une mise à disposition de ressources humaines, de locaux ou d'équipements.

c. Catégories de dépenses éligibles pour les projets (subventions) à financer :

Les catégories de coûts suivantes sont éligibles pour les projets sélectionnés :

- Les coûts du personnel travaillant à la mise en œuvre du projet à titre permanent,
- Les coûts des prestations externes (prestations intellectuelles, prestataires, consultant.e.s),
- Les frais de transport et de déplacement (transport des participant.e.s aux ateliers, frais de mission pour les visites de terrain, les sorties de terrain de suivi et d'évaluation (S&E), etc.),
- Les frais d'organisation des ateliers (per diem pour les participant.e.s, location de salle, rafraîchissements, repas, etc.),
- Les coûts d'achat et d'équipement (acquisition de matériel, d'équipements informatiques et autres pour les bénéficiaires et l'équipe de projet, etc.),
- Les frais de gestion (par exemple, les frais de communication, les frais de bureau, les consommables, etc.).

d. Recevabilité des demandes de financement (projets) :

Pour être recevable, le dossier de proposition de projet doit remplir les conditions suivantes :

- Eligibilité du promoteur (demandeur) de la proposition de projet conformément aux conditions énoncées à la section a « Critères d'admissibilité et conditions à remplir par les bénéficiaires de financement » ci-dessus,
- Respect par le promoteur (demandeur) du projet de critères tels que :
 - Le strict respect du canevas à utiliser pour l'élaboration de la proposition de projet,
 - Le respect du cadre de financement : montant maximum, éligibilité des rubriques du financement sollicité,
 - Conformité de la proposition de projet avec l'un des secteurs sélectionnés dans l'appel à projets : agriculture, ressources en eau et santé,

e. Modalités de soumission

- Les candidats prennent à leur charge tous les frais relatifs à la préparation et à la soumission de l'offre.
- Les demandes doivent être rédigées à l'encre indélébile, elles ne doivent comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharges sur le texte. Un représentant habilité du soumissionnaire doit parapher toutes les pages de la proposition.
- Les demandes complètes, conformes au formulaire de soumission (annexe 1), doivent être soumises dans une enveloppe scellée, envoyée en lettre recommandée ou par messagerie express privée ou remise en main propre, à l'adresse :

Bureau PACO GIZ Quartier Blanche Gomes, Bloc 3, N°70/76 (réf. : derrière l'Ambassade des Etats-Unis), Brazzaville, République du Congo

Nombre de copies : Dix (10) exemplaires dont un (1) original et neuf (9) copies en format A4, reliées séparément.
 N.B : En cas de différenciation des exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

Le formulaire complet de demande doit également être fourni sous format électronique (clé USB) dans un fichier séparé et unique (en d'autres termes, la demande complète ne doit pas être morcelée en différents fichiers). Le fichier électronique doit être exactement identique à la version papier qu'il accompagne. Il est à noter qu'un dossier déposé sans version électronique sera rejeté.

L'enveloppe doit porter le numéro de référence et l'intitulé de l'appel à projets, la dénomination complète et l'adresse du soumissionnaire, ainsi que la mention « **A OUVRIR UNIQUEMENT EN SEANCE DU COMITE D'OUVERTURE ET D'ANALYSE DES OFFRES** ».

Les documents suivants doivent être soumis afin que la soumission soit considérée :

i) Documents administratifs

1. Document attestant l'existence légale du porteur de projet en République du Congo,
2. Statuts et règlement intérieur
3. Rapports d'activités 2 dernières années
4. Preuves cofinancement (attestations, promesses)
5. Fiche d'identification du projet (Fiche 1)
6. Fiche d'identification et d'engagement des différents participants (Fiche 2)
7. Fiche d'identification du coordonnateur du projet (Fiche 3 : 1 pages)
8. Fiche d'identification du personnel de soutien (Fiche 4 : 1 page)

ii) Proposition technique

Le contenu technique de la proposition doit être présenté conformément au point VI de l'annexe 1

iii) Proposition financière

Le contenu financier de la proposition doit être présenté conformément au point 7 de l'annexe 1.

Une seule soumission par organisation est autorisée. Lorsque la candidature est complète et soumise, des versions révisées des documents constituant l'offre ne seront pas acceptées.

Date limite de soumission

Les offres, ainsi que les documents qui les accompagnent, doivent être soumis avant **le 19 octobre à 00h00**.

f. Ouverture et vérification administrative des demandes

Le programme PACO procèdera à l'ouverture et à la vérification administrative, de la conformité et de la recevabilité des dossiers :

- Respect de la date limite de dépôt. A défaut, la demande sera automatiquement rejetée ;
- Dépôt de dossier complet comprenant les documents administratifs et la proposition technique, tel que précisé précédemment :

g. Comité de sélection

Les dossiers de proposition seront mis en place par un comité chargé de la présélection et de la sélection de la présélection et de la sélection des cinq (05) projets en République du Congo. Il s'agira d'un comité pluridisciplinaire, multisectoriel et intégrant la dimension genre, composé d'expert.e.s de l'adaptation au changement climatique du PACO/GIZ, du MEDDBC, des ministères sectoriels et des partenaires du consortium PACO (GIZ, BAD, PIK).

h. Présélection des propositions de projets :

Les dossiers conformes et recevables seront étudiés en détail : le document de projet (proposition technique) sera analysé selon les critères définis pour l'évaluation des projets aboutissant à la présélection de 10 projets

Tableau 3 : Critères d'évaluation (100 points) :

Critère	Points	Détail
Qualité diagnostic et cadre référence	15	Analyse problème, contexte
Pertinence et cohérence PNA/CDN	20	Alignement priorités nationales
Faisabilité technique et socio-économique	15	Réalisme approche proposée
Mécanisme suivi-évaluation	10	Indicateurs, modalités S&E
Durabilité et mise à l'échelle	15	Pérennité, reproductibilité
Gestion des risques	10	Identification, mesures mitigation
Safeguards environnementaux/sociaux	10	Conformité exigences IKI
Cohérence budgétaire	5	Éligibilité dépenses, réalisme
TOTAL	100	Points
Score minimum présélection : 60/100		

i. Évaluation ex ante et examen environnemental des projets présélectionnés :

Une évaluation *ex ante* sera effectuée sur les propositions de projets présélectionnés afin de vérifier si leur contenu respectif (document technique) est logique et si les priorités, objectifs et mesures proposés ainsi que les ressources allouées sont appropriées pour répondre aux besoins des bénéficiaires et atteindre les objectifs prévus. Le cas échéant, cette évaluation débouchera sur des recommandations clés visant à améliorer le document de projet (présélection sous conditions) ou à ne pas le présélectionner. A ce titre, le comité de présélection doit notamment :

- Recueillir l'information et identifier clairement les besoins et les stratégies de mise en œuvre de chacune des propositions de projet présélectionnées,
- Analyser la situation initiale et les problèmes réels dans le(s) domaine(s) d'intervention du projet,
- Évaluer la pertinence de la proposition de projet en matière d'adaptation au changement climatique et les secteurs sélectionnés en République de Congo dans lesquels le projet visait à intervenir,
- Analyser les objectifs par rapport aux priorités des bénéficiaires direct.e.s et au rapport coût-efficacité des mesures proposées et des actions à mettre en œuvre,
- Optimiser l'allocation des ressources budgétaires pour un maximum d'impact et améliorer la qualité de la programmation dans l'intervention du projet.

j. Screening environnemental des projets sélectionnés et visites de terrain

Une fois que les projets présélectionnés auront été choisis par le comité et avant que le processus de sélection final n'ait lieu, un examen environnemental de tous les projets présélectionnés sera organisé par la GIZ/PACO avec la participation du consortium PACO. Celle-ci se fera à travers des visites de terrain sur les sites des projets présélectionnés à travers la République du Congo. Il s'agira d'une évaluation de leurs risques environnementaux, sociaux et sur le genre, ainsi que d'une analyse de leurs risques potentiels et des sauvegardes, qui permettra d'indiquer les mesures et actions environnementales à prendre pour ces projets conformément à la réglementation nationale et aux exigences et normes de sauvegardes environnementales et sociales, telles que stipulées à l'annexe 2 du programme PACO. L'élaboration de mesures d'atténuation des risques et de mesures de sauvegarde pour les projets aidera à prévenir, à minimiser, à atténuer et/ou à remédier aux effets négatifs potentiels de leur mise en œuvre. À cette fin, l'examen intégrera les « normes de performance » du programme PACO (voir l'annexe 2 sur les « garanties » du programme PACO). À l'issue des visites de terrain, un rapport d'évaluation sera établi par la GIZ/PACO pour chaque projet présélectionné et mis à la disposition du commettant (BMUKN) et du consortium PACO.

k. Sélection finale des cinq (05) projets d'adaptation en République du Congo :

L'étape finale de la sélection des cinq (05) projets sera menée par le même comité de sélection pluridisciplinaire, multisectoriel et paritaire intégrant la dimension genre composé d'expert.e.s de l'adaptation au changement climatique de la GIZ/PACO, du MEDDBC, des ministères sectoriels et des partenaires du consortium PACO. Il est important de noter que l'approbation finale des propositions de projet doit être effectuée par le commettant du programme PACO (ZUG / BMUKN) à la suite des décisions du comité de sélection. Si nécessaire, d'autres visites de terrain sur les sites des projets sélectionnés pourront être organisées pour le commettant.

Les membres du Consortium analyseront les projets retenus (par thématique et par ordre de mérite) pour la validation finale. Le comité veillera à ce qu'au moins un projet dans le domaine de l'agriculture se prêtant à une évaluation approfondie de l'impact soit sélectionné parmi les 5 projets financés.

Critères	Points
Résultat d'évaluation : ex-ante (mission de terrain) jugée satisfaisante	40
Screening environnemental, social et prise en compte du genre jugé satisfaisant	20
Niveau de prise en compte des observations et recommandations du comité de présélection pour améliorer la qualité du document de projet	20
Critères d'évaluation d'impact (seulement la thématique (secteur) de l'agriculture)	20
TOTAL	100 points

I. Validation finale des projets par le Consortium

L'approbation finale des propositions de projet sera effectuée par le Commettant du programme PACO (ZUG / BMUKN) en collaboration avec la GIZ et le MEDDBC à la suite des décisions du comité de sélection. Si nécessaire, d'autres visites de terrain sur les sites des projets sélectionnés pourront être organisées pour le Commettant.

Les décisions finales de sélection seront fondées sur les principales conclusions des rapports d'évaluation ex ante des projets présélectionnés, sur les mesures de sauvegarde et d'atténuation des risques proposées et sur toute information supplémentaire fournie par les promoteurs des projets pour répondre à toute question en suspens ou à tout besoin de données et d'éléments probants supplémentaires.

m. Accords de financement avec les promoteurs de projets/bénéficiaires de financement

Les soumissionnaires seront avisés par écrit de la décision prise au sujet de leur demande. Pour le présent appel à projets, le résultat sera publié au plus tard, le 15 février 2026.

Les soumissionnaires qui souhaiteraient avoir des éclaircissements sur les raisons de la non-sélection de leur projet, peuvent adresser une demande écrite à la GIZ/PACO au plus tard un (1) mois après la notification des résultats. Passé ce délai, aucune information ne sera communiquée. En aucun cas, la demande de clarification ne peut modifier la décision du Comité de validation des projets.

La GIZ/PACO préparera et signera des subventions locales avec chacun des promoteurs du projet sélectionné (bénéficiaires de financement). Cela se fera conformément à la législation en vigueur en République du Congo et aux procédures conditions, directives, modalités, règlement financier de la GIZ pour la gestion des subventions locales. Lesdites subventions locales définiront le montant total des fonds qui seront alloués au bénéficiaire du financement, les modalités d'utilisation de ces fonds, le calendrier des décaissements, etc.

Le projet fournira une formation pratique aux promoteurs de projets/bénéficiaires de financement sélectionnés sur les procédures de passation de marchés et d'intégrité qui doivent être suivies pendant la phase de mise en œuvre des projets.

III. SAUVEGARDES ET GESTION DES RISQUES

3.1 Exigences IKI

Tous les projets sélectionnés feront l'objet d'une évaluation complète des risques environnementaux et sociaux conforme aux standards IKI.

3.2 Mesures obligatoires

- Évaluation d'impact environnemental et social

- Plan de gestion des risques
- Mécanisme de plaintes
- Suivi régulier mise en œuvre des sauvegardes

3.3 Mécanismes innovants

- Test du Mécanisme des Avantages de l'Adaptation (ABM) de la BAD sur au moins 1 projet
- Évaluation d'impact rigoureuse (RCT) par PIK sur 1 projet agricole

IV. CALENDRIER DETAILLE

Tableau 4 : Calendrier du processus

Etape	Période	Activités
Information	27-29 août 2025	1 ^{ère} formation des potentiels soumissionnaires
Lancement	11 septembre 2025	Publication appel à projets
Soumission	11 septembre - 19 octobre 2025	Dépôt candidatures
Vérification de la conformité	Dernière semaine octobre 2025	Vérification critères éligibilité
Présélection	Premier semaine novembre 2025	Evaluation technique, sélection 10 projets
Terrain	Deuxième quinzaine novembre 2025	Visites sites, évaluation risques
Sélection	Première quinzaine janvier 2026	Sélection finale 5 projets
Validation	Deuxième quinzaine janvier 2026	Approbation MEDDBC/BMUKN
Signature	Première quinzaine février 2026	Accords de financement

CONTACTS PACO Congo

Bob Hermann Dombolo Tél : +242 06 825 21 18
Marie Claudine Moumbou Ekinda Tél : +242 06 620 10 63

ANNEXE

Formulaire de soumission et documents connexes